

Point fort

Annoncer la mort des jeunes: «Il n'y a pas de mots justes»

Témoignage Des cellules psychologiques et l'Équipe de soutien d'urgence (ESU) accompagnent les familles endeuillées. La pasteure Aude Collaud raconte.

Lucas Vuilleumier

Après le drame de Crans-Montana, un dispositif d'aide psychologique d'urgence coordonné au niveau romand a été mis sur pied. Les cellules psychologiques cantonales – valaisanne, vaudoise, fribourgeoise, genevoise, neuchâteloise – ont pris en charge les personnes présentes à Crans-Montana au Centre de Congrès Le Régent, aménagé pour l'occasion.

Au sein de ce dispositif, l'Équipe de soutien d'urgence (ESU) vaudoise a été mandatée pour accompagner les 40 annonces de décès, parfois à l'étranger et majoritairement sur le territoire romand. L'ESU est intervenue pour soutenir les familles lors de l'annonce d'un drame et accompagner les témoins d'événements potentiellement traumatisants. Elle est composée d'employés d'Église, pasteurs, diaires et agents pastoraux, mais également de psychologues ou de personnes travaillant dans les métiers de l'humain.

«On ne peut pas comprendre ce que les gens traversent, mais on peut le ressentir. Les émotions, on les connaît tous.»

Aude Collaud
Pasteure membre de l'Équipe de soutien d'urgence

À Crans-Montana, chaque annonce a été faite par un membre de l'ESU, avec la police. Quand il s'agissait de se déplacer jusqu'à une famille en Suisse romande, chaque équipier ESU était accompagné de deux policiers valaisans, parfois rejoints par un policier vaudois lorsque les familles résidaient dans le canton. Les annonces se sont échelonnées entre vendredi soir et le dimanche en fin d'après-midi, au rythme des identifications scientifiques. Aude Collaud, pasteure de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et membre de l'ESU, s'est occupée de trois annonces de décès.

En quoi cette intervention était-elle différente de ce que vous vivez habituellement?

Dans un contexte comme celui-là, tout est différent. Habituellement, nous arrivons chez des personnes qui ne s'attendent à rien. Là, toute l'Europe était au courant du drame. Les familles attendaient souvent juste une confirmation. Tant que toutes les victimes n'étaient pas identifiées, il restait parfois un espoir, même infime, que leur proche fasse partie des personnes encore hospitalisées.

Comment se déroule une annonce de décès dans une catastrophe de cette ampleur?



Aude Collaud, de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud, s'est occupée de trois annonces de décès auprès de proches qui attendaient très souvent qu'une confirmation de ce qu'ils savaient déjà. DR

Les familles savaient que nous allions arriver. Quand elles étaient sur le site de Crans-Montana, le délai était relativement court. Mais lorsqu'il fallait se déplacer dans d'autres cantons, cela pouvait prendre une ou deux heures après notre contact téléphonique

Aide psychologique d'urgence

Sur place, au Régent, un dispositif d'aide psychologique d'urgence a été mis en place pour accueillir les familles de victimes, les témoins et les personnes impliquées. Cette prise en charge est intervenue parallèlement aux secours et a visé à apporter un soutien immédiat aux personnes affectées par le drame. Membre de la Coordination romande d'aide psychologique d'urgence, mise en œuvre sur mandat de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), Stéphane Saillant, psychiatre et spécialiste en aide psychologique d'urgence, a participé à l'organisation et à la coordination des équipes sur le terrain. «Nous avons agi dès les premières heures pour contenir le choc et éviter l'isolement», explique-t-il. Il s'agissait d'un soutien immédiat, humain et structurant, pour les proches des victimes, les témoins et les intervenants.» (LVU)

lors duquel nous n'annonçons pas encore le décès.

Ce temps-là est très lourd: les mots ne sont pas encore prononcés, mais tout le monde sait ce qu'ils vont être.

Existe-t-il des mots appropriés pour annoncer la mort d'un enfant ou d'un proche?

Non. Il n'y a pas de mots justes. C'est impossible de se mettre à la place des familles. On ressent leur douleur, leur attente, leur angoisse, parfois leur espoir, mais on n'a jamais la certitude d'avoir dit ce qu'il fallait. On essaie simplement d'être présents et de répondre parfois aussi simplement par le silence à ce que les personnes expriment à ce moment-là.

Les réactions des familles sont très différentes. Comment adaptez-vous votre posture?

Souvent, nous sommes la personne calme dans la pièce. Il peut y avoir de la sidération, des pleurs, beaucoup de colère. Cette colère, on l'accueille. Elle est légitime. Nous sommes là pour tenter de l'absorber.

Comment se passe la collaboration avec les autres intervenants après l'annonce?

Il y a sur place, au Régent, des psychologues, des ambulanciers, des entreprises de pompes funèbres. Pas dans une logique commerciale, mais pour soulager les familles des démarches administratives.

Leur posture est très claire: expliquer, orienter, alléger. La collaboration entre tous les services est extrêmement respectueuse et sereine sur ce drame.

Comment situez-vous la frontière entre cadre professionnel et implication émotionnelle personnelle?

Dans un drame, il y a forcément quelque chose de soi qui dépasse le professionnel. On ne peut pas comprendre ce que les gens traversent, mais on peut le ressentir. Les émotions, on les connaît tous. C'est avec elles que l'on accompagne, que l'on accueille.

Qu'est-ce qui vous a permis de tenir, personnellement, dans cette intervention?

Le fait d'être ensemble. Nous étions centralisés sur un même site, avec des espaces pour débriefing immédiatement entre collègues. C'est très différent des gardes habituelles, souvent solitaires. Là, le sentiment d'équipe a été essentiel.

Controverse autour de la qualité de partie civile

Crans-Montana Des avocats s'étonnent que la Commune veuille participer à la procédure.

Quarante morts et 116 blessés à Crans-Montana. Le terrible bilan de l'incendie du bar Le Constellation, le 1^{er} janvier, amènera les victimes et les familles à saisir la justice en se constituant partie civile. Il suffit d'écrire au Ministère public du Valais une lettre mentionnant, en tant que blessé ou proche d'une personne décédée, la volonté de participer à la procédure sur les plans pénal et civil, et indiquant que les conclusions civiles seront formulées ultérieurement.

M^e Gonzague Vouilloz, bâtonnier des avocats valaisans, est au front: «J'ai déjà eu un contact préventif avec la LAVI (ndlr: aide aux victimes). Par ailleurs, l'Ordre des avocats valaisans est prêt à orienter les victimes ou proches qui auraient besoin de conseils (ndlr: www.oavv.ch). Dans la mesure où le canton de Vaud est lourdement concerné par la tragédie, le bâtonnier du canton, Robert Fox, s'attend aussi à un afflux de demandes: «Des avocats vaudois sont ou seront consultés.»

Action «prématuée»

Or une institution a devancé les victimes de la terrible tragédie en requérant le statut de partie civile: la Commune de Crans-Montana. Des avocats valaisans comme M^e Sébastien Fanti, qui est déjà en contact avec quelques familles, ont exprimé leur étonnement. Un étonnement partagé par le bâtonnier Gonzague Vouilloz: «Je suis surpris autant au niveau du timing que de l'opportunité. Cette action paraît prématuée. En outre, il faut être directement lésé pour se constituer partie civile. En quoi la Commune est-elle lésée dans ce cas? Je ne dispose pas d'éléments de réponse.» Selon

un avocat vaudois, l'explication pourrait être d'ordre stratégique: il s'agirait d'avoir accès au dossier de façon préventive. L'instruction pénale menée par la procureure générale Béatrice Pilloud pourrait en effet viser par la suite des employés communaux en raison de possibles manquements dans les contrôles du Constellation.

Toutefois, selon M^e Fanti, dans un autre cas d'incendie, moins dramatique, une Commune valaisanne a déjà tenté de se constituer partie civile, sans succès: «Il faut vraiment être directement lésé. Ce serait le cas si un employé ou un pompier avait été blessé ou tué dans l'intervention.»

La procureure générale a-t-elle accepté la demande de la Commune de Crans-Montana, ou va-t-elle le faire? D'autres plaintes ou requêtes de participer à la procédure lui sont-elles parvenues? Le Ministère public n'a pas répondu ce lundi. La Commune s'exprimera mardi dans le cadre d'une conférence de presse.

L'avocat valaisan est remonté contre d'autres décisions. Par exemple, l'absence de détention provisoire pour le couple de géants, désormais prévenus après avoir été considérés comme personnes appelées à donner des renseignements (PADR), un statut intermédiaire entre témoin et prévenu. «Personne ne comprend. Et la procureure générale ne peut plus revenir en arrière», assène M^e Fanti. Autre point de controverse: Crans-Montana a transmis directement le dossier concernant le bar au Ministère public. Selon plusieurs avocats, une perquisition était indispensable.

Philippe Maspoli

Comment vérifier l'authenticité d'une cagnotte en ligne?

Soutien aux victimes Le drame de Crans-Montana nous a touchés et, face à la douleur des victimes, la solidarité est énorme. Cet élan se concrétise notamment par des dons. Des cagnottes apparaissent sur diverses plateformes, visant à soutenir une famille dont l'enfant est hospitalisé à l'étranger ou à payer des frais d'enterrement.

La page Crans-Montana Solidarité, qui offre sur Facebook un espace de soutien et d'entraide, a toutefois renoncé à relayer ces appels. Son coadministrateur Jérémie Darbellay explique que la situation est «très délicate». Son malaise est lié au fait que, même si certaines demandes sont réelles, il s'inquiète d'éventuels abus. Or, souligne-t-il, «il est extrêmement difficile, voire impossible, de vérifier leur authenticité de manière formelle». Des dizaines de milliers de francs ont déjà été récoltés. «Certaines cagnottes peuvent exploser en quelques heures, ce qui renforce la prudence nécessaire», relève Jérémie Darbellay.

Aline Dard, chargée de communication en prévention à la police genevoise, rappelle quelques principes de prudence. Si cela est possible, il faut privilégier les canaux officiels (Commune, associations reconnues, fondations, organismes d'aide). Il est conseillé de vérifier au mieux qui est à l'origine de la cagnotte. Il faut éviter de donner de

l'argent sous le coup de l'émotion ou de la pression et ne pas effectuer de paiements directs par virement, crypto ou cartes cadeaux. En cas de doute, on peut signaler la cagnotte à la plateforme qui l'accueille.

Vice-président de la société de cybersécurité ImmuniWeb, Stéphane Koch recommande encore de s'interroger sur le sérieux de cette plateforme. «[Les plateformes] ont un intérêt financier dans la mise à disposition de ces outils, et même si certaines proposent des mécanismes de protection pour les donateurs, la majorité d'entre elles ne permet pas d'identifier clairement la personne à l'origine de la demande.»

Stéphane Koch lance d'ailleurs un appel à créer des plateformes officielles pour canaliser de tels ensembles populaires.

L'Association Flavie, qui soutient les victimes de brûlures graves et leur entourage en Suisse romande, y compris du point de vue financier, n'a pas lancé d'appel aux dons. L'envisage-t-elle? Sa créatrice, Pascale Fragnière, répond que cela pourrait être le cas, mais que l'urgence actuelle se joue dans les hôpitaux. «Cet argent pourrait aider les parents dont les assurances risquent de refuser ou de remettre en cause certains remboursements», explique-t-elle.

Caroline Zuercher